

SIVOS
DU
BEUVRON

NEUNG-SUR-BEUVRON
LA FERTÉ-BEAUHARNAIS
41210

Tél. 02 54 83 63 38

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU MARDI 04 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 04 mars, à 19 heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Alexandre TRUPPA, président

Etaient présents :

MM. Alexandre TRUPPA, Guillaume GIOT, Jean-Pierre GUEMON,
Mmes, Stéphanie DAVID, Anne-Sophie LEYTHIENNE.

Excusée : M. Léo JUGIEAU Mme

Pouvoir : Mme Coraline ROUBALLAY ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre GUEMON.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie LEYTHIENNE

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la dernière réunion,
- Approbation du compte financier unique 2024,
- Affectation du résultat 2024,
- Budget primitif 2025,
- Subventions 2025,
- Informations et questions diverses

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 OCTOBRE 2024

M. le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2024 et demande de l'adopter.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

1°) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Comité du SIVOS ,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le Code des juridictions financières ;
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,
Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du SIVOS du Beuvron
Vu le Compte Financier Unique du SIVOS du Beuvron ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévisions budgétaire totale	A	2 832,71	248 008,21	250 840,92
	Recettes réalisées (1)	B	2 832,33	245 969,72	248 802,05
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	22 645,00	262 900,00	285 545,00
	Dépenses réalisées (1)	E	16 902,51	250 825,66	267 728,17
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-14 070,18	-4 855,94	-18 926,12
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	17 501,29	14 891,79	32 393,08
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	G + H	3 431,11	10 035,85	13 466,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	G + H + I	3 431,11	10 035,85	13 466,96

En absence de M. le Président, M. Guillaume GIOT soumet le CFU 2024 au vote.

Le Comité du SIVOS, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du SIVOS présenté ci-dessus, DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2°) AFFECTATION DU RESULTAT 2024

M. le Président présente les résultats cumulés :

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2023	RESULTAT DE 2024	RESULTAT DE CLOTURE 2024
INVESTISSEMENT	17 501.29 €	- 14 070.18 €	3 431.11 €
FONCTIONNEMENT	14 891.79 €	- 4 588.94 €	10 035.85 €
TOTAL	32 393.08 €	- 18 926.12 €	13 466.96 €

Il propose d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

En recettes d'investissement au compte 001 : **3 434.11 €**

En recettes de fonctionnement au compte 002 : **10 035.85 €**

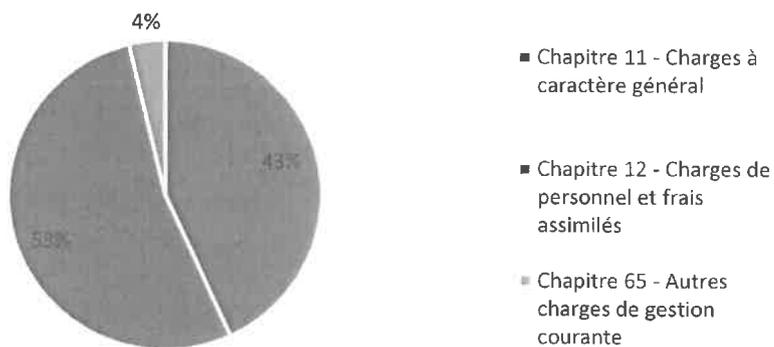
Les membres du SIVOS, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE d'affecter le résultat présenté ci-dessus.

3°) BUDGET PRIMITIF 2025

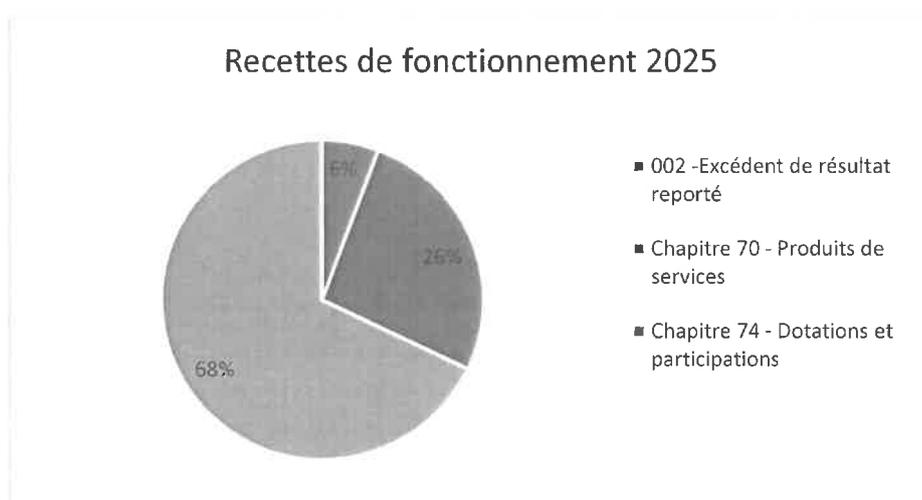
M. le Président présente le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes à 256 836 € en fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement	CFU 2024	BP 2025
Chapitre 11 - Charges à caractère général	108 350.05	113 250
Chapitre 12 - Charges de personnel et frais assimilés	133 097.80	134 338
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	9 377.81	8 848
Chapitre 67 - Charges spécifiques (titres annulés sur exercice antérieur)	0	100
Chapitre 68 – Amortissements provisions	0	300
TOTAL	250825.66	256 836

Dépenses de fonctionnement 2025



Recettes de fonctionnement	CFU 2024	BP 2025
002 -Excédent de résultat reporté	14 891.79	10 035.85
Chapitre 70 - Produits de services	68 890.25	67 000.00
Chapitre 74 - Dotations et participations	177 052.75	179 450.57
Chapitre 75 -Autres produits de gestion courante (non valeurs)	15.02	0.00
Chapitre 77 - Produits spécifiques (mandats annulés ou atteints par déchéance quadriennale)	11.70	349.58
TOTAL	260 861.51	256 836.00



M. le Président présente la participation des communes afin d'équilibrer la section de fonctionnement :

MONTANT DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES SIVOS 2025	
Charge de personnel	133 638.00
Equilibre du budget	23 405.00
TOTAL	157 043.00
Neung sur Beuvron	111 467.91
La Ferté Beauharnais	45 575.09

En investissement la section s'équilibre en dépenses et recettes à 4 948 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	CFU 2024	BP 2025
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles (constructions-installations techniques-matériels)	15 535.70	4 948.00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 366.81	0
TOTAL	16 902.51	4 948.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	CFU 2024	BP 2025
001 - Excédent d'investissement reporté	17 501.29	3 431.11
Chapitre 10 - Dotations - Fonds divers et réserves (FCTVA)	2 832.33	1 516.89
TOTAL	20 333.62	4 948.00

M. le Président propose d'adopter les subventions 2025 comme suit :

ECOLES	SUBVENTIONS
Coopérative scolaire école des Deux Rivières	250.00 €
Subvention classe 111 élèves x 18 € = 1998	1 998.00 €
TOTAL	2 248.00 €

Les membres du SIVOS, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTÉ** le budget primitif 2025 présenté ci-dessus.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Président porte à la connaissance des membres du SIVOS diverses informations :

- Point sur les inscriptions scolaires :

Prestataire de cantine Convivio : M. le Président a demandé depuis le 25/10/2024, un entretien avec la diététicienne pour faire le point.

Sans réponse, il a relancé en courrier en recommandé le 21/03/2025.

- Ecole privée : M. le Président porte à la connaissance des membres du SIVOS les enfants scolarisés en école privée :
 - Année scolaire 2023-2024 : 5 enfants en fratrie et continuité de cycle
 - Année scolaire 2024-2025 : 4 enfants en fratrie et continuité de cycle
- Les travaux de la cour de l'école : il a fallu changer de fournisseur pour la pergola, les paniers de basket sont installés.

Fin de la séance : 20 h

Le Président,
Alexandre TRUPPA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AT', with a long horizontal stroke extending to the right.

La secrétaire,
Mme Anne-Sophie LEYTHIENNE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'ASL', with a long horizontal stroke extending to the right.